

## **TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT !**

Mesdames, Messieurs,

Nous entrons dans la vingtième année du tri des emballages ménagers sur la Communauté de Communes Cœur de Brenne. Cette date anniversaire est l'occasion pour nous de dresser un bilan et d'apporter une **simplification à nos consignes de tri**.

Tout d'abord, un grand merci à l'ensemble des foyers qui ont, grâce à leur effort pendant toutes ces années, permis le recyclage de près de 1000 tonnes d'emballages. Pour le verre c'est un record national avec plus de 60 kg/hab/an de bouteilles et autres bocaux triés et recyclés.

Toutefois, afin de répondre aux enjeux environnementaux et aux objectifs législatifs, notre tri doit progresser et les marges pour y parvenir sont importantes. En effet, pour ce qui est des papiers et des emballages nous ne collectons qu'un tiers du gisement produit estimé à 85 kg/hab/an. Le reste a été enfoui. En 2022 nous paierons la tonne de déchets enfouis 151,80 €, coût supérieur à celui d'une tonne triée. Outre l'hérésie d'enfouir des matières recyclables, l'envolée des taxes liées à l'enfouissement doit elle aussi nous faire réagir.

Le **1<sup>er</sup> juin prochain**, notre collectivité passera à **l'extension des consignes de tri**. C'est une formidable simplification du tri de nos papiers et de nos emballages qui vous sera offerte. À cette date, la seule règle à suivre sera : « **tous les emballages et les papiers se trient** ». Nous pourrons aussi mettre dans nos sacs jaunes les petits alus et petits aciers qui seront eux aussi valorisés. Enfin, les emballages en verre seront à déposer dans de nouvelles colonnes qui remplaceront les anciens bacs devenus obsolètes.

Pour ce qui ne change pas, **il est toujours inutile de laver les emballages**, il faut juste bien les vider. Les bouteilles plastiques ainsi que les boîtes en carton doivent être aplaties.

Profitons de cette simplification des consignes pour donner un nouveau souffle à notre geste de tri et engager encore plus notre communauté de Communes dans la voie du développement durable.

### les consignes évoluent **Un tri + simple**

Le Président de la Communauté de Communes

Jean Louis CAMUS



TÉLÉCHARGEZ L'APPLI  
**GUIDE DU TRI** [www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr)



Communauté de Communes  
Cœur de Brenne  
1 rue du prieuré  
36290 Saint-Michel-en-Brenne

02 54 38 18 60 - [cdc@coeurdebrenne.fr](mailto:cdc@coeurdebrenne.fr)

[www.coeurdebrenne.fr](http://www.coeurdebrenne.fr)

# TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT !

À compter du  
**1<sup>er</sup> juin 2022**

les consignes évoluent  
**Un tri + simple**

## TOUS LES EMBALLAGES PLASTIQUES



## TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL



## TOUS LES EMBALLAGES EN CARTON ET TOUS LES PAPIERS



**Attention**  
à trier au fur et à mesure  
des apports. **Pas de sacs**  
ne contenant que du  
papier !

### Réunions publiques d'information

Afin d'échanger sur ces nouveautés et de répondre à l'ensemble de vos questions plusieurs réunions seront organisées :

05/04 - 18h **Lingé**  
06/04 - 18h **S<sup>te</sup> Gemme**  
07/04 - 18h **Villiers**  
26/04 - 18h **Migné**  
27/04 - 18h **Saulnay**  
28/04 - 18h **Obterre**

03/05 - 18h **Paulnay**  
04/05 - 18h **Mézières-en-Brenne**  
05/05 - 18h **St Michel-en-Brenne**  
10/05 - 18h **Azay le ferron**  
12/05 - 18h **Martizay**

Communauté de Communes  
Coeur de Brenne  
1 rue du prieuré  
36290 Saint-Michel-en-Brenne

02 54 38 18 60 - [cdc@coeurdebrenne.fr](mailto:cdc@coeurdebrenne.fr)

[www.coeurdebrenne.fr](http://www.coeurdebrenne.fr)